

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par
M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE 5

Substituer à la dernière ligne des trois dernières colonnes du tableau la ligne suivante :

«

57,7	57,6	57	56
------	------	----	----

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique et du taux de prélèvements obligatoires la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.